



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/013

Date de la convocation : 29/03/2024

Membres présents : 09

Membres en exercice : 11

Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI

Absente : Dior DEMEULENAERE-SENE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : RESIDENCE AUTONOMIE

VU – le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2024,

VU – le projet de Budget Primitif adressé aux membres du conseil d'administration,

Le conseil d'administration constate que la présentation du Budget Primitif 2024 est claire et précise et n'émet aucune remarque et observation.

Le conseil d'administration prend note que ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année selon les évolutions de certaines dépenses et recettes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le Budget Primitif 2024 pour la Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier » selon le document joint.

Le secrétaire de séance,

Membre du conseil d'administration,

Marie-Thérèse CUVIER

Transmis en Préfecture : 25 avril 2024

Affichage : 25 avril 2024

Pour copie conforme,

La Présidente,

Sylvie LAROCHE

